



Luxembourg, le 7.04.2015

Communiqué de Presse

« Présence de protéines de soja non-déclarés dans pâtes asiatiques »

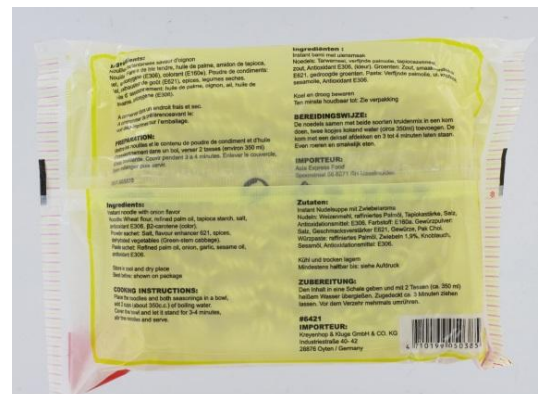
Les autorités de sécurité alimentaire luxembourgeoises viennent d'être informées via le système d'alerte rapide des denrées alimentaires de la Commission Européenne que le produit **Weilih brand instant noodles** qui contient des **protéines de soja non-déclarées** a été distribué au Luxembourg.

Les protéines de soja sont des allergènes qui constituent un risque pour la santé des personnes qui présentent des réactions allergéniques à ces composés.

Le produit en question a été retiré de la vente dans les magasins ManGoo Supermarket et Asie Express au Luxembourg mais une partie des stocks a été vendue.

Voilà pourquoi les autorités de sécurité alimentaire luxembourgeoises recommandent **aux consommateurs qui présentent des allergies au soja** de ne plus utiliser le produit suivant :

Nom :	Weilih brand instant noodles
Catégorie :	Pâtes à préparation rapide
Unité :	85 g
Date limite de consommation :	Toutes les DLC à partir du 27/03/2014
Numéro de lot :	Toutes les DLC à partir du 27/03/2014
Origine :	Taiwan



Service de la sécurité alimentaire	3 rue des Primeurs L-2361 Strassen	(352) 2477 5620
Alerte Rapide	DOC-107	(352) 27 47 8068
	Version 00	Page 1/2

Seulement les produits «Weilih brand instant noodles» avec les dates de durabilité indiquées sont concernés.

Tous les autres produits et autres numéros de lots ne sont pas concernés.

Communiqué par le ministère de la Santé

Pour des renseignements supplémentaires veuillez contacter :

Service de la sécurité alimentaire

☎ : 2477 5625

secualim@ms.etat.lu

ou consulter le site : www.securite-alimentaire.lu

Service de la sécurité alimentaire		3 rue des Primeurs L-2361 Strassen		☎ (352) 2477 5620
Alerte Rapide	DOC-107	Version 00		📄 (352) 27 47 8068
				Page 2/2